



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
[www.ville-sausset-les-pins.fr](http://www.ville-sausset-les-pins.fr)

Publie le 28/05/2026

ARRETE DU MAIRE N°2026-259

Pôle : Sécurité

**Autorisation de réserver des places de stationnement  
Parking de la capitainerie le 30 mai 2026 – Fête des pontons**

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212.1 à 2212-2,

VU les articles L325-1 à L325-3 et R 325-1 à R 325-52 du Code de la route,

VU l'article R.417-10 du Code de la route,

VU la délibération N°2026-04-02 du 8 avril 2026 portant délégations du conseil municipal au maire,

VU la demande présentée par Monsieur **BALLANGER**, président de l'association les usagers du port.

CONSIDERANT que l'association des usagers du port organise le 30 mai 2026, la manifestation intitulée Fête des pontons sur le parking de la capitainerie,

**ARRETE**

**Article 1 :** Le 30 mai 2026 à partir 15h00 et jusqu'au 31 mai 2026 à 01h00, le stationnement sera interdit et considéré comme gênant sur l'ensemble des places de parking jouxtant la capitainerie afin de permettre l'installation de la manifestation.

**Article 2 :** Des barrières et des panneaux amovibles de stationnement interdit seront mis en place par les services techniques de la commune de Sausset-les-Pins et le présent arrêté sera affiché.

**Article 3 :** Une mise en fourrière conformément aux règles du Code de la route sera prescrite à tous les véhicules en stationnement gênant sur les lieux énoncés.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur général des services, Monsieur le Directeur de la Police municipale, Monsieur le Directeur du pôle technique, Monsieur le Responsable du port ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Istres et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 28 mai 2026



Le maire,  
Maxime MARCHAND